

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°CP2024- 11/7/35 DOSSIER N°6568	"PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN" - LAVAVEIX LES MINES - ETUDE PRE OPERATIONNELLE URBAINE ET PAYSAGERE AU CENTRE BOURG
--	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Catherine DEFEMME
Valérie SIMONNET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : "PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN" - LAVAVEIX LES
MINES - ETUDE PRE OPERATIONNELLE URBAINE ET PAYSAGERE AU
CENTRE BOURG**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération CD2021-02/3/7 du 12 février 2021 relative au programme « Petites Villes de Demain » ;
VU la délibération CP2021-2/7/39 du 26 février 2021 adoptant le partenariat entre le Conseil départemental et la Caisse des Dépôts et Consignations ;
VU la consultation écrite du comité de régulation du 10 Septembre 2024 ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-11/7/35 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder, au titre de la convention avec la Banque Des Territoires (BDT), les aides suivantes :

12 000 € à la Commune de Lavaveix les Mines pour **l'Etude pré-opérationnelle d'aménagement du Centre-Bourg**, dont **10 000 €** (33,33%) sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et **2 000 €** (6,66%) sur les fonds du Département soit au total 40 % d'une dépense éligible de **30 000 € H.T.**

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental au Chapitre 204, Article 204 14 81, Fonction 62 (Fonctionnement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET